

ISAT

UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE
14 FEV. 2017
ARRIVÉE n°

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE FINANCIERE

- Vu l'article L 713-9 du Code de l'Education,
- Vu le décret n°2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des EPSCP bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 19 octobre 2016 relative à l'organisation budgétaire en mode GBCP (Gestion Budgétaire et Comptable Public)
- Vu l'élection du conseil nommant Luis Le Moyne

Rappels

La délégation de signature n'opère pas un transfert de responsabilité du délégant ou délégataire.

La délégation est personnelle et devient caduque si le délégant ou/et le délégataire changent.

Une délégation de signature est accordée dans les limites expressément mentionnées à :

BENEFICIAIRES			DELEGATION			
NOM	PRENOM	FONCTIONS	Domaines de compétence	Services Opérationnels et/ou Centres de coût	Montant maximum	Vu et pris connaissance Signature du délégataire
LACOUR	Régine	Resp. Administrative	tous	tous	10000	
SOPHY	Tonino	Dir. Formations	Tous	tous	10000	

Le présent document annule et remplace tout document antérieur.

Dijon, le 9/02/2017
 Le Directeur
 Luis LE MOYNE 